

PROCES-VERBAL :

**ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 16 JUIN 2015 A 20H00**  
**Bâtiment Stella Helvetica**

En présence de vingt-sept citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public 20 jours avant son déroulement.

En préambule elle salue la présence de M. Philippe Dini, de la fiduciaire Dini et Chappot SA, réviseuse des comptes, dont la présence à la présente assemblée primaire est obligatoire.

Elle excuse l'absence des personnes suivantes : Mmes Monique Pelletier, Cristina Bourdin, Jessica Thurre et MM François Roduit, Benjamin Roduit, Joël Mesot, Grégory Thurre et Jean-Philippe Roduit.

Après les salutations d'usage, l'ordre du jour est rappelé et ne suscite aucune discussion.

Etant donné que des points à l'ordre du jour comportent des approbations M. Gérard Comby et Mme Fabienne Roduit sont désignés scrutateurs.

**1. Protocole de la dernière assemblée Primaire**

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 9 décembre 2014. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2. Comptes 2014 de la municipalité**

La présidente rappelle aux citoyens qu'ils doivent se prononcer sur l'adoption des comptes avant le 30 juin et que ceux-ci étaient à leur disposition 20 jours avant le déroulement de la présente assemblée.

Les comptes ont été présentés au groupe de réflexion sur les finances communales, puis, en séance du 19 mai 2015, approuvés par le conseil municipal.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier donne lecture des comptes 2014 de fonctionnement et d'investissements dicastère par dicastère et, au fur et à mesure, la présidente Mesot commente quelques postes. Les ratios des indicateurs financiers sont également commentés.

M. Gérard Comby, selon une étude qu'il a trouvée, les communes investiraient trop. Un taux de 8.5 % des dépenses courantes seraient une limite. Il lui est répondu que ce taux semble peu probable car il limiterait les investissements de la commune à environ Fr. 650'000.- soit le quart de la marge d'autofinancement. Par contre le critère retenu par l'Etat du Valais est le degré d'autofinancement, c'est-à-dire le rapport entre les investissements nets et la marge d'autofinancement.

Les comptes 2014 de la municipalité présentent les chiffres suivants :

- Charges financières	Fr. 7'447'113.53
- Revenus financiers	Fr. 9'855'669.10
- Marge d'autofinancement	Fr. 2'408'555.57
- Amortissements	Fr. 2'350'060.15
- Excédent de revenus	Fr. 58'495.42
- Dépenses d'investissement	Fr. 3'414'798.65

- Recettes d'investissement	Fr. 604'367.00
- Investissements nets	Fr. 2'810'431.65
- Fortune de la municipalité	Fr. 5'247'402.59
- Totaux égaux au bilan de	Fr. 17'354'504.94

### Rapport du réviseur de comptes

En application des articles 83 et suivants de la loi sur les communes, la fiduciaire Dini & Chappot SA a effectué la révision des comptes.

M. Philippe Dini procède à la lecture des conclusions du rapport de révision et recommande d'approuver le compte annuel.

### Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2014 à l'unanimité.

La présidente remercie le caissier communal pour la bonne tenue des comptes et ses collègues du conseil pour le respect des budgets.

### **3. Divers**

La présidente Mesot présente une pyramide de la population. Celle-ci démontre que notre commune jouit d'un bon équilibre entre les différentes générations.

Puis la présidente Mesot présente des photos de la transformation de la petite salle de la protection civile. Celle-ci est mise à disposition des citoyens pour un prix de location modeste.

Mme Lotti Fäh estime que le nombre de bacs à fleurs dans la plaine est trop important et que leur entretien prend trop de temps aux employés communaux. De plus notre paysage est suffisamment vert sans en rajouter. La présidente Mesot prend acte de cette remarque, mais il semble important d'agrémenter ce mobilier urbain.

Mme Lotti Fäh rappelle qu'elle trouve toujours des excréments laissés par les utilisateurs de la Via Farinetta dans ses vignes et qu'aucune solution n'a encore été trouvée. De plus elle demande si tout un chacun peut ouvrir une buvette sur le parcours utilisés par les ferratistes. Il lui est répondu que ce genre de commerce est soumis à patente.

M. Philippe Crettenand remercie le conseil municipal pour le travail accompli. Il demande si la commune a renouvelé sa garantie à la prise en charge partiel d'un éventuel déficit des fêtes médiévales. La présidente Mesot répond que cette convention est toujours en vigueur.

M. André Luisier demande pourquoi des fouilles ont été réalisées depuis le bord du Rhône jusqu'à la zone d'habitation. Le vice-président Moret l'informe qu'il s'agit de l'équipement en gaz de la zone à construire par un consortium de société dans lequel la commune n'a aucune participation.

M. Gérard Perraudin demande s'il est envisagé de créer un sens unique dans le village. La présidente lui répond que ce dossier peut être remis sur l'ouvrage en concertation avec les habitants concernés.

La présidente Mesot clôt cette assemblée en exprimant ses plus vifs remerciements à ses collègues du conseil communal. L'équipe communale est également remerciée pour le bon état d'esprit. Puis elle remercie l'assemblée pour l'intérêt porté à la collectivité publique.

L'assemblée est levée à 21h15 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente  
Alba Mesot

Le Secrétaire  
Boris Clerc